

— université
— lumière
— LYON 2

**PARTIR ÉTUDIER
UN SEMESTRE
OU UNE ANNÉE
À L'ÉTRANGER**





Chères étudiantes et chers étudiants,

J'ai le plaisir de vous présenter ce guide « Partir étudier un semestre ou une année à l'étranger » qui vous accompagnera dans la construction de votre projet de mobilité.

Partir en mobilité dans le cadre de ses études est une chance, et il faut la saisir. C'est en effet un moyen de découvrir une autre culture universitaire, d'assister à des cours que nous ne pouvons vous proposer à l'Université Lumière Lyon 2, c'est se faire des amies et des amis du monde entier, et c'est enrichir son parcours d'études et accroître de manière considérable son employabilité.

À l'Université Lumière Lyon 2, la mobilité étudiante est une vraie priorité, depuis fort longtemps, et nous mettons tout en œuvre pour vous aider dans vos choix et vos démarches.

J'espère donc vous compter parmi les étudiantes et étudiants qui partiront bientôt.

James Walker

Vice-président Internationalisation et Alliance européenne



SOMMAIRE

PARTIR ÉTUDIER UN SEMESTRE OU UNE ANNÉE À L'ÉTRANGER

06

**LA MOBILITÉ D'ÉTUDES
COMMENT ÇA MARCHE ?**

09

LES 3 ÉTAPES DE LA MOBILITÉ

14

LES AIDES FINANCIÈRES

18

LE CALENDRIER DE LA MOBILITÉ

19

CONTACTS UTILES

LA MOBILITÉ D'ÉTUDES

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'Université Lumière Lyon 2 offre de nombreuses possibilités de mobilité internationale à ses étudiantes et étudiants. Nous comptons plus de 300 partenaires dans le monde entier qui peuvent vous accueillir pour un semestre ou une année académique. Chaque année, plus de 500 étudiantes et étudiants saisissent cette opportunité ! Vous découvrirez dans ce guide quelles sont les différentes étapes à suivre pour mener à bien votre projet de mobilité, aux côtés de la Direction des Relations Internationales.

Principes de la mobilité

Bon à savoir

L'étudiante ou l'étudiant est inscrit administrativement à l'Université Lumière Lyon 2. Elle ou il paye les frais d'inscription en France, et pas ceux de l'université d'accueil (des frais annexes peuvent toutefois être demandés : frais de bibliothèque, de transport...).

L'étudiante ou l'étudiant est inscrit en tant qu'étudiante ou étudiant en échange dans l'université d'accueil : elle ou il suit les cours sur place, passe les examens et revient avec un relevé de notes qui sera transcrit en une note française, permettant de valider un semestre ou une année d'études à l'Université Lumière Lyon 2. Il n'y a pas de diplôme acquis dans l'établissement d'accueil.

Notez que le fait d'être sélectionnée ou sélectionné pour une mobilité l'année suivant le dépôt de sa candidature ne garantit pas une place en Master ou toute autre filière avec une sélection à l'entrée.

Renseignez-vous sur les modalités d'accès de la formation visée.

Qui peut partir ?

Les étudiantes et étudiants peuvent partir en mobilité pendant l'année de L3, de M1, de M2 ou de BUT2 (et pendant l'année de L2 pour certaines formations). Il faut être étudiante ou étudiant inscrit à l'Université Lumière Lyon 2 l'année de la demande (N-1) pour déposer une candidature à la mobilité pour l'année N.

Attention

Pas de départ possible en cas de redoublement ou de passage en statut AJAC.

Étudiantes et étudiants en double licence, vous ne pouvez choisir qu'une discipline pour la mobilité, et donc ne valider qu'une licence avec les crédits obtenus en mobilité.

Pour soumettre une éventuelle mobilité en Master, consultez le ou la responsable de la formation visée, car toutes les formations ne permettent pas un départ en mobilité.

Vous êtes en situation de handicap ?

La mobilité est possible et nous vous invitons à nous contacter en amont pour mieux vous accompagner dans votre projet. Il existe par ailleurs un projet de cartographie de l'accessibilité des universités en Europe, avec la plateforme Inclusive Mobility. Les coordonnées des services en charge des étudiants et étudiantes en situation de handicap y sont parfois référencés.



+d'infos
inclusivemobility.eu

Combien de temps ?

Un semestre ou une année universitaire selon la destination, votre formation et/ou votre choix de durée de mobilité.

Pourquoi partir ?



Pour développer ses compétences et valoriser son CV



Pour découvrir d'autres façons d'étudier et d'autres méthodes de travail



Pour faciliter son apprentissage des langues étrangères



Pour enrichir sa culture personnelle et découvrir un nouveau pays...

Où partir ?

Dans une université partenaire de l'Université Lumière Lyon 2, en Europe ou en dehors de l'Europe.

Attention

Pour le programmes Erasmus+, les accords sont signés exclusivement par discipline. Une étudiante ou un étudiant inscrit en sciences sociales ne pourra, par exemple, pas partir sur un accord en anthropologie.

JOURNÉES DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Du 8 au 23 octobre 2026

Forum

JEUDI 8 OCTOBRE, DE 9H À 16H
Maison des Étudiantes et des Étudiants
Campus Porto des Alpes

Réunions d'information

DU 9 AU 23 OCTOBRE



JOURNÉES DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

octobre 2025

us
octobre
PDA)



Toutes les infos ici



JOURNÉES DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE



10 → 20
Oct.



Forum
sur le
campus
PDA
mardi 10
octobre

toutes les infos



JMI 2023

LES 3 ÉTAPES DE LA MOBILITÉ

Étape 1 S'informer

Nous conseillons aux étudiantes et étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 qui souhaitent effectuer une mobilité d'études de préparer leur projet environ un an à l'avance.

Les Journées de la Mobilité Internationale en Octobre

Le forum

Bon à savoir

Chaque année, au mois d'octobre, la Direction des Relations Internationales organise un forum pendant les Journées de la Mobilité Internationale.

Vous pourrez vous y renseigner sur les possibilités de mobilité auprès d'enseignantes et d'enseignants, de l'équipe de la DRI, d'étudiantes et d'étudiants internationaux en échange, et auprès d'étudiantes et d'étudiants déjà partis en mobilité.

Les réunions d'information

Des réunions d'information sur les différents programmes de mobilité sont organisées **sur chacun des campus** :

- par la DRI sur les candidatures et les procédures
- par les UFR et Instituts
- par les responsables d'échanges sur certaines destinations : Australie, Brésil, Canada, États-Unis, Japon, Mexique...

Auprès de la Direction des Relations Internationales

En tant que coordinateur de la mobilité étudiante, le Service Accords et Mobilité Sortante de la DRI gère l'aspect administratif de votre mobilité et est ainsi votre interlocuteur privilégié. N'hésitez pas à nous contacter !

Consultez régulièrement le **site internet de la DRI**, vous pouvez y retrouver les rapports de fin de séjour rédigés par étudiantes et étudiants déjà partis en mobilité, ainsi que des fiches conseils par destination.

Auprès de votre composante

Il est important de prendre contact, dès le début de votre projet, avec les enseignantes et enseignants responsables des relations internationales au sein de votre composante (UFR, Instituts). Elles ou ils sauront vous guider dans vos démarches. N'hésitez pas à leur parler de votre projet de mobilité !

Vous trouverez la liste des contacts **page 19**.

Étape 2

Déposer un dossier de candidature

Comment faire ses choix ?

L'Université Lumière Lyon 2 compte actuellement des accords d'échange avec des universités partenaires dans **plus de 50 pays** !

Il est possible de déposer un dossier de candidature pour des destinations en Europe ou hors Europe. Vous pouvez faire **plusieurs choix d'établissements**, classés selon votre ordre de préférence. Avant de faire vos choix, renseignez-vous sur les établissements d'accueil.

Quand ?

Date limite du dépôt du dossier de candidature en ligne (complet) :

- **Début décembre** de chaque année (campagne principale)
- **Début septembre** de chaque année (campagne secondaire)

Pour plus d'informations sur les dates, référez-vous au calendrier figurant **page 18**.



Constituer son dossier de candidature

Le dossier de candidature complet doit être déposé en ligne. Consultez le **site web de la DRI** pour connaître la liste complète des pièces à joindre au dossier.

Checklist - Pièces à fournir obligatoirement

- ✓ Certificat de scolarité Lyon 2
- ✓ Relevés de notes depuis la 1ère année
- ✓ Lettre de motivation
- ✓ CV
- ✓ Pièce d'identité

Documents d'identité

Votre dossier doit obligatoirement comporter une pièce d'identité, cette dernière devra être valide durant toute la durée de votre mobilité.

Une carte d'identité est acceptée pour la majorité des destinations Erasmus+. Pour un grand nombre de destinations, un passeport est obligatoire. Renseignez-vous en amont sur les exigences d'entrée dans les pays qui vous intéressent et pensez à anticiper les délais auprès de l'administration compétente pour toute demande de création ou de renouvellement de pièce d'identité.

Attention

En cas de changement de genre ou de nom, il faudra être attentif aux calendriers car c'est le document d'identité fourni au moment de la candidature qui servira de base à l'édition des documents de mobilité. En cas de question à ce sujet, n'hésitez pas à contacter la DRI.

Test de langue

Consultez la **carte interactive des accords de mobilité** pour connaître les exigences linguistiques ou les tests exigés par les universités partenaires de l'Université Lumière Lyon 2. Vous devez être en mesure de pouvoir justifier du niveau de langue requis par les universités pour lesquelles vous postulez. Votre dossier de candidature sera refusé si vous ne fournissez pas de justificatif de niveau de langue. Un justificatif de niveau de langue peut également être exigé par la suite pour les démarches de visa.

CLES : le **Centre des Langues** de l'Université Lumière Lyon 2, propose la certification CLES, renseignez-vous afin de vous inscrire à une ou plusieurs sessions d'examen (arabe, allemand, anglais, chinois, espagnol, italien, portugais, russe).



En tant qu'étudiante ou étudiant de l'Université Lumière Lyon 2, **vous êtes exonéré de frais** d'inscription pour un examen CLES au choix en L2 et L3 pour la première certification.

Étape 3 La sélection

Sélection sur dossier par les enseignantes et enseignants responsables selon :

- Les résultats académiques de l'étudiante ou de l'étudiant
- Le projet d'étude et le projet professionnel
- Le niveau de langue attendu
- Le nombre de places disponibles
- Des critères spécifiques définis par chaque université partenaire

Bon à savoir

Pour certaines destinations, des entretiens seront organisés entre janvier et février.

L'Université Lumière Lyon 2 garantit un accès égal et équitable aux candidates et candidats sans discrimination basée sur la nationalité, le sexe, l'opinion politique ou l'appartenance religieuse.

Réponses par les référentes et référents de la DRI

Les réponses sont envoyées sur **l'e-mail Lyon 2** de la candidate ou du candidat entre **janvier et avril** (campagne principale) ou en **octobre** (campagne secondaire).

Pour des raisons de confidentialité, la DRI vous écrit sur votre e-mail de Lyon 2 uniquement.

La hiérarchie des choix établie par l'étudiante ou l'étudiant est prise en compte : une seule place est proposée à l'étudiante ou l'étudiant.

Acceptation de la proposition par l'étudiant ou l'étudiante

L'étudiante ou l'étudiant doit répondre dans les plus brefs délais. Sans réponse rapide de sa part, sa place sera attribuée à une candidate ou un candidat sur liste d'attente. Si l'étudiante ou l'étudiant change d'avis ou de projet professionnel, elle ou il doit veiller à en informer rapidement la DRI afin de libérer sa place pour les éventuels candidates et candidats sélectionnés sur liste d'attente



Nomination et inscription des étudiantes et étudiants auprès des établissements partenaires

Les résultats des sélections sont annoncés aux universités partenaires : les étudiantes et étudiants sont « nommés » dans la future université d'accueil par la Direction des relations internationales (DRI).

Pour les destinations européennes : l'étudiante ou l'étudiant doit ensuite **s'inscrire en tant qu'étudiante ou étudiant en échange auprès de l'université partenaire.**

Pour les destinations hors Europe, en principe, les établissements partenaires contactent directement les étudiantes et étudiants pour leur communiquer les procédures à suivre pour leur inscription. Dans certains cas, l'inscription est réalisée directement par la DRI.

Bon à savoir

De nouvelles pièces peuvent être demandées par l'établissement d'accueil au moment de l'inscription (attestation de langue, traduction de relevés de notes, contrats d'études...).

Il est donc fortement conseillé de consulter en amont les sites internet des universités partenaires.

Résultat des sélections par les universités partenaires

Une sélection et nomination par l'Université Lumière Lyon 2 ne garantit pas une acceptation de l'université partenaire. Les établissements partenaires étudient les dossiers constitués par les étudiantes et étudiants (filière, niveau de langue, etc.). Si l'étudiante ou l'étudiant est accepté en tant qu'étudiante ou étudiant en échange, elle ou il reçoit une lettre ou un e-mail d'acceptation du partenaire.

Il faut attendre la lettre d'acceptation avant d'engager des démarches de réservation de titres de transport ou de logement.

Attention

Votre mobilité peut être annulée à tout moment, si l'université partenaire modifie l'accord ou si certaines destinations sont considérées à risques pour votre sécurité (conditions sanitaires, conflits...)



LES AIDES FINANCIÈRES

Selon votre destination, le programme auquel vous participez, la nature de votre mobilité et vos éventuelles mobilités passées, vous pouvez prétendre à plusieurs types d'aides financières.

Les aides financières sont un véritable coup de pouce pour votre mobilité à l'étranger mais elles n'ont pas vocation à couvrir TOUS les frais engagés lors de votre séjour.

Réfléchissez dès à présent au budget nécessaire pour profiter au maximum de votre séjour à l'étranger !



Aides financières gérées par la DRI

Comment ça fonctionne ?

Une fois sélectionnée ou sélectionné, la DRI vous communiquera les informations nécessaires pour effectuer vos demandes de bourses.
Chaque année, le montant attribuable à chaque type de mobilité est voté en commission des bourses de mobilité Lyon 2, le montant peut donc différer d'une année à l'autre. Notez que le cumul des bourses est possible mais n'est en aucun cas systématique.

Montant des aides financières

Il existe un règlement propre à chaque bourse qui fixe le cadre de l'attribution (conditions et modalités). Chaque organisme (Agence Erasmus+ France, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Espace) alloue un budget global à chaque université.

Chaque université applique le cadre, attribue les forfaits votés et décide des éventuels cumuls.

Attention

Au vu des budgets alloués, le montant des bourses ne peut en aucun cas couvrir la durée totale de la mobilité.

La DRI gère 3 bourses de mobilité :

- **Bourse Erasmus+ :** forfait par pays/ distance/durée et éventuellement des compléments possibles selon la situation de l'étudiante ou de l'étudiant.
- **Bourse BRMIE :** forfait par pays/durée et éventuellement des compléments possibles.
- **Bourse AMI :** forfait par durée.

NOM	FINANCEUR	BÉNÉFICIAIRE	CONTACT
ERASMUS +	Union Européenne	Étudiante ou étudiant partant uniquement via le programme Erasmus+	Marie ARNAUD erasmus@univ-lyon2.fr 04 78 69 70 69 Elsa RADUREAU erasmus@univ-lyon2.fr 04 78 69 73 36
BRMIE Bourse Région Mobilité Internationale Étudiants	Région Auvergne-Rhône- Alpes www.auvergne-rhonealpes.fr	Étudiante ou étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en Auvergne-Rhône-Alpes Toutes destinations	Valérie RAISON boursesdemobilitate@univ-lyon2.fr 04 78 69 76 03
AMI Aide à la Mobilité Internationale	Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Espace	Étudiante ou étudiant boursier du CROUS (éch.Obis à 7) l'année de la mobilité Toutes destinations	Valérie RAISON boursesdemobilitate@univ-lyon2.fr 04 78 69 76 03

Versement des aides financières

Les bourses sont versées une fois sur place, après confirmation de votre présence dans votre université d'accueil, justifiée par l'envoi à la DRI des documents demandés.

Il est donc important de prévoir un budget de départ pour les premiers mois de mobilité.

- **Top-up Mobilité verte** : pour les étudiantes et étudiants qui choisiront de réduire leur empreinte carbone en adoptant certains types de transport pour partir en mobilité. Parce que c'est aussi important de penser à notre planète !

Étudiantes et étudiants boursiers

Les étudiantes et étudiants boursiers nationaux sur critères sociaux conservent leur bourse CROUS durant leur séjour à l'étranger et peuvent la cumuler avec les aides financières à la mobilité.

Attention

Il vous appartient d'effectuer la démarche de demande de bourse sur critères sociaux auprès du CROUS avant le départ (dépôt du Dossier Social Étudiant entre janvier et mai). Cette démarche est impérative et ne dépend en aucun cas des services de Lyon 2.

Compléments financiers dans le cadre du programme Erasmus+

Des forfaits supplémentaires peuvent être attribués dans certains cas :

- **Top-up Inclusion** : pour les « étudiantes et étudiants ayant moins d'opportunités » (boursières et boursiers du CROUS échelons 5,6 et 7, ALD ou personne en situation de handicap). N'hésitez pas à vous renseigner sur votre éligibilité, ce top-up peut être intéressant financièrement !

Étudiantes et étudiants en situation de handicap

Les étudiantes et étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier de financements complémentaires spécifiques.

Programme Erasmus+ : une aide supplémentaire peut être accordée, basée sur une estimation des frais réels liés au handicap (ex : transport et logement adaptés, frais d'accompagnateurs, soins médicaux effectués sur place et non pris en charge par la sécurité sociale du fait de votre séjour à l'étranger...). Si vous souhaitez déposer un dossier lié au handicap, **il est important de prévenir en amont le bureau Erasmus+**, le dossier nécessitant un montage complexe.

Le top-up inclusion concerne aussi les étudiantes et étudiants en situation de handicap.

Bourse BRMIE : un forfait est versé sur présentation d'un justificatif de handicap établi par un organisme habilité (MDPH).

Aides financières non gérées par la DRI

Il existe également des aides financières qui ne sont pas gérées par la DRI, il vous appartient de vous renseigner sur l'existence d'autres aides éventuelles.



Consultez le **site web de la DRI** pour plus d'informations



LE CALENDRIER DE LA MOBILITÉ

Octobre	Journées de la Mobilité Internationale : Forum	
Octobre–novembre	Journées de la Mobilité Internationale : Réunions d'information sur la mobilité	
CAMPAGNE 1	CAMPAGNE 2	Étapes
Mi-octobre	Mi-juin	Ouverture du formulaire de candidature en ligne
	À partir de juillet	Inscription administrative à Lyon 2 (paiement des frais de scolarité). Cette démarche est impérative !
Janvier–février	Septembre	Entretiens éventuels selon votre destination
Janvier–avril	Octobre	Résultats des sélections – par e-mail uniquement
Février–mai	Octobre	Nomination par la DRI des candidates et candidats sélectionnés auprès des universités partenaires
Février–juillet	Octobre–novembre	Inscription par l'étudiante ou l'étudiant auprès de l'université d'accueil Attention aux dates limites !
Fin mars–avril	Fin octobre	Réunion pré-départ à destination des étudiantes et étudiants sélectionnés Envoi par e-mail des informations nécessaires à la constitution des dossiers des bourses BRMIE et AMI
Mai–juillet	Octobre–Janvier	Réalisation de diverses démarches personnelles par les étudiantes et les étudiants : santé, logement, visa...
À partir de juillet		Inscription administrative à Lyon 2 (paiement des frais de scolarité). Cette démarche est impérative !
À partir d'août	À partir de janvier	Départ en mobilité

CONTACTS DE LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES (DRI)

SERVICE ACCORDS ET MOBILITÉ SORTANTE

Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard 69007 Lyon
Bâtiment Bélénos

**Ouverture au public lundi, mardi, jeudi
de 9h à 12h et de 14h à 16h30**

MOBILITÉ SORTANTE ERASMUS + erasmus@univ-lyon2.fr

Marie Arnaud | Elsa Radureau
04 78 69 70 69 | 04 78 69 73 36
Bureau BEL.223

MOBILITÉ SORTANTE EUROPE BILATÉRAL sortants.europe@univ-lyon2.fr

Marie Arnaud | Elsa Radureau
04 78 69 70 69 | 04 78 69 73 36
Bureau BEL.223

MOBILITÉ SORTANTE MONDE sortants.monde@univ-lyon2.fr

Tianqi Zhang
04 78 69 72 32
Bureau BEL.223

BOURSES BRMIE ET AMI boursesdemobilite@univ-lyon2.fr

Valérie Raison
04 78 69 76 03
Bureau BEL.222



**Consultez également la liste
des responsables relations
internationales en composantes
(UFR/Instituts)**

**D'autres types de mobilité existent.
N'hésitez pas à vous renseigner :**



Programmes Courts Internationaux (PCI)



Stages



**Centre d'Orientation des Stages et de
l'Insertion des Étudiantes et Étudiants
(COSIE)**



**Direction de la Recherche et des Écoles
Doctorales (DRED)**

NOTES

NOTES

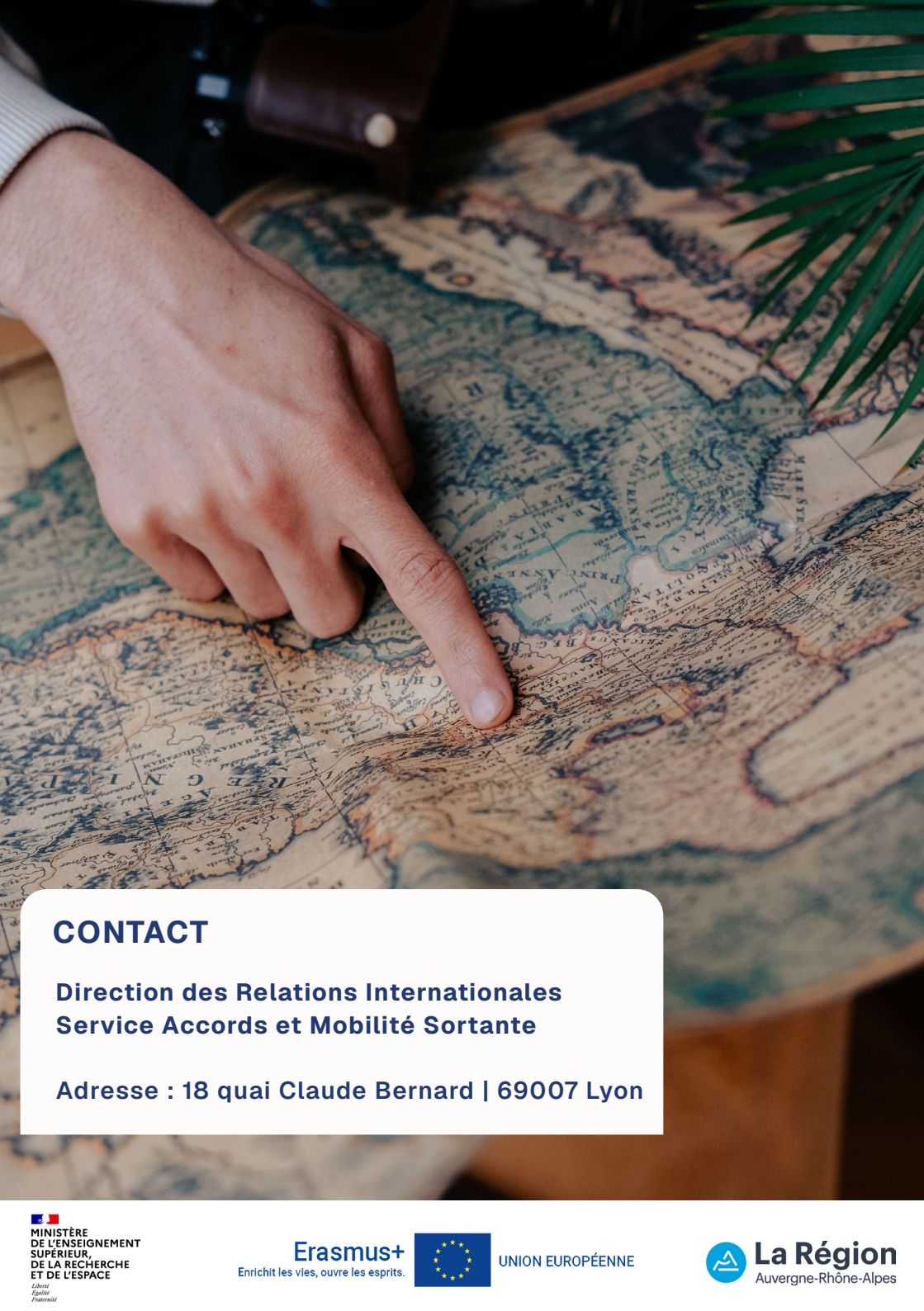
Édition : Direction des Relations Internationales

Création graphique : Amy Delalin

© CRÉDITS IMAGES : Adobe Stock | Pexels

Université Lumière Lyon 2 | Aout 2026 | Ne pas jeter sur la voie publique
IPNS





CONTACT

**Direction des Relations Internationales
Service Accords et Mobilité Sortante**

Adresse : 18 quai Claude Bernard | 69007 Lyon